



RÔLE DE L'ANIMATEUR D'UN GROUPE DE TRAVAIL ACANOR

Avant-propos

La tenue d'un groupe de travail permet aux participants de se rencontrer à un niveau régional pour :

- Echanger sur des thèmes communs liés à leur activité professionnelle et aux objectifs de l'ACANOR.
- Participer à l'élaboration de documents de formes diverses et demandées ou proposées dans le cadre d'un programme de travail lié à un besoin.

Les travaux de l'ACANOR se concrétisent généralement sous forme de documents, tels que des guides ou des actions promotionnelles, et destinés à promouvoir et faciliter l'application des normes sur le terrain.

L'intérêt de ces groupes est notamment le foisonnement généré par des personnes issues d'horizons divers tant en terme de sociétés ou d'organismes que de profil ou de fonction.

Appréhender l'application des normes est notamment facilité lorsque le même groupe réunit des utilisateurs, des prestataires de service tels que des installateurs, des constructeurs, des concepteurs, et des représentants d'organismes officiels, etc.

Missions

Vous conduisez les travaux confiés à votre groupe de travail dans le respect des objectifs convenus et des dates cibles. Votre mission prendra fin avec le programme de travail traité.

Vous animez les réunions en suscitant la convivialité et rechercher au minimum le consensus tout en veillant au respect de l'ordre du jour et du timing. Vous, vous assurez en particulier de l'organisation des réunions et de la diffusion des documents.

Vous pouvez également contribuer à la recherche de nouveaux adhérents proactifs au niveau régional, voire national grâce à votre tissu de relations professionnelles ou extra-professionnelles.

Vous vous assurez que les projets sont élaborés dans le respect des règles de présentation et à faire respecter les principes déontologiques de l'ACANOR sur le fonctionnement des groupes de travail.

Dans certains cas, si vous le désirez, vous pouvez :

- Représenter l'ACANOR et la faire connaître auprès des entreprises et des organismes.
- Participer à d'autres travaux ou manifestations organisées par l'ACANOR et/ou ses partenaires.



Intérêt pour l'animateur

Vous avez la possibilité de réunir au niveau local, voire national, des personnes concernées par votre secteur d'activité dans un cadre convivial, "multi-fonction"; et regroupant par exemples vos clients, vos prescripteurs, vos confrères, différents organismes.

Vous permettez à votre entreprise d'exprimer et de confronter dans ce contexte ses préoccupations.

Les actions de l'ACANOR vous permettront ensuite de promouvoir plus largement des concepts ou des messages techniques, en vous appuyant sur la représentativité d'une association professionnelle de portée nationale, voire internationale.

Vous faites connaître votre entreprise, société ou organisme auprès des partenaires régionaux, voire nationaux, européens ou internationaux.

Vous pilotez les travaux et les actions de votre groupe de travail.

Vous êtes un expert reconnu pour représenter votre groupe de travail

Vous bénéficiez d'un réseau relationnel préférentiel facilitant vos contacts permettant par exemple un accès plus rapide à des instances officielles.

Vous développez votre veille technologique, normative et réglementaire au niveau national, voire européen ou international.

Profil - Connaissances

Vous êtes une personne de contact, de réseaux qui sait mobiliser et fédérer la participation de personnes intéressées.

Vous pouvez être amené à synthétiser des besoins communs, et éventuellement proposer un groupe de travail.

Vous maîtrisez votre domaine de compétences techniques et vous avez une bonne connaissance des enjeux stratégiques et économiques.

Vous connaissez les objectifs et les missions de l'ACANOR, et en faites respecter les principes.

Appui de l'ACANOR

Aide à la compréhension des règles de procédure.

Information sur des décisions politiques pouvant avoir une influence sur les travaux du groupe de travail.

L'animateur peut recevoir une assistance spécifique de membres ACANOR ou de partenaires de l'ACANOR tels que des sociétés ou des organismes (exemple : AFNOR).

L'animateur ou le chef de projet peut recevoir une assistance supplémentaire spécifique dans le cadre d'accord particulier.